

-----Message d'origine-----

De : steve gagne  
Envoyé : 30 novembre 2004 21:34  
À : Beauchamp, Line  
Cc : Melanie.Maisonneuve  
Objet : RE: DVD

Québec, le 30 novembre 2004

Madame Line Beauchamp  
Ministre de la Culture et des Communications et  
responsable de la Charte de la langue française  
225, Grande Allée Est, Bloc A, 1er Étage  
Québec (Québec) G1R 5G5

Objet : La vôtre du 21 octobre 2004 concernant la mienne du 12 août au  
sujet de la Charte de la langue française et la commercialisation des  
films DVD

Madame,

Il me peine de devoir à nouveau vous écrire à la suite de la réception  
de la vôtre du 21 octobre, par l'intermédiaire de votre conseillère  
politique, madame Mélanie Maisonneuve, qui se voulait une réponse à la  
mienne du 12 août. Or, la réponse de votre conseillère politique ne  
correspond en rien à la problématique que j'ai exposée et à l'important  
dossier que j'ai constitué comme preuve, fruit de nombreuses recherches  
approfondies.

Tout d'abord, et cela est clair et explicite dans ma correspondance, je  
sais fort bien que « c'est l'Office québécois de la langue française  
qui est l'organisme responsable d'assurer le respect de cette loi [la  
Charte de la langue française] et [que] c'est lui qui se chargera de  
faire enquête et d'exiger, le cas échéant, les correctifs nécessaires  
en cas de manquements à ses dispositions. » Mais, étant justement donné

-les pauvres et décevants résultats que j'ai obtenus de l'Office, c'  
est-à-dire qu'il invoquait pareillement le fait que la problématique  
que je vous sou mets « déborde le cadre législatif actuel de la Charte  
de la langue française », comme me l'écrivait votre conseillère  
politique, et ce, malgré ce qu'édicte l'article 205 qui oblige tout  
commerçant à la responsabilité du respect de l'article 51;

-le fait est que l'Office m'avait confirmé la même chose, à savoir,  
comme me le rappelait également votre conseillère politique, « que,  
dans la mesure où la trame sonore d'un DVD est dans une autre langue  
que le français ou ne comporte aucun contenu linguistique [sic!], il  
est considéré comme un produit éducatif ou culturel faisant alors  
l'objet d'une dérogation à la règle établie par la Charte de la langue  
française »;

-qu'avec la France, le Québec, avec l'appui du gouvernement fédéral  
canadien, défend la clause de la diversité culturelle;

je vous sou mets respectueusement qu'à titre de législateur, vous  
proposiez des amendements à la Charte de la langue française pour que

cesse cette insulte à notre langue et à notre culture française en cette terre d' Amérique. Dois-je vous rappeler, comme je l'indiquais dans la mienne du 12 août, que la France n'a pas à subir cet outrage et ce manque de respect alors que, chez elle, ses citoyens peuvent se procurer ces produits de consommation en tout respect de leur langue et de leur culture ? Pourquoi en serait-il autrement chez nous, d'autant que nous somme, géographie oblige, au front de la défense de cette langue et de cette culture au passé si glorieux en regard du patrimoine culturel mondial ?

Je constate, par ailleurs, ne pas être le seul ni le premier à soumettre pareille requête puisque, dans un article du journal Le Devoir, le directeur de la revue 24 Images fait un même constat concernant les festivals du film ayant lieu à Montréal . Dans ce même article, il cite à l'appui un « éminent journaliste français » qui, couvrant le festival, lui faisait la remarque suivante : « Les films français sont sous-titrés en anglais et les films en anglais ne le sont pas. À quoi bon venir ici pour y voir des longs métrages indépendants américains qui ne sont pas sous-titrés alors que nous pourrions tous les voir à Paris sous-titrés en français au cours des prochains mois ? » Il rappelle même que, déjà à l'automne 1987, il signait un éditorial dans sa revue, qu'il titrait : « FFM : un trou dans la loi 101 ».

Cet amendement à la Charte, je vous le demande instamment afin que, comme citoyen attaché à ma langue et à ma culture françaises, en cette terre d' Amérique, je continue à être fier de la transmettre à mes enfants et à mes petits-enfants comme un précieux héritage. Je vous prie de recevoir, madame la Ministre, l'expression de mes salutations respectueuses.

Steve Gagné